

ATELIER DU SABLIER  
S.A.R.L.  
Paysagistes DPLG &  
Graphistes

95, rue du Palais Gallien  
33000 BORDEAUX

Le Cruzeau  
16120 CHÂTEAUNEUF-SUR-  
CHARENTE

tel: 05 56 81 11 85

paysage@atelier-du-sablier.fr  
<http://www.atelier-du-sablier.fr>



Maître d'ouvrage:

Mairie de CROIGNON (33)

Mandataire:

Dominique NOEL  
Architecte DPLG-urbaniste OPQU

Objet:

PLU DE LA COMMUNE DE CROIGNON

Phase:

VOLET PAYSAGER DU RAPPORT DE  
PRÉSENTATION DU P.L.U.

Date:

mai 2009

# ANALYSE DU PAYSAGE

Par l'Atelier du Sablier, paysagistes

## 1. PRINCIPES D'ANALYSE

(Loi SRU, Extrait de l'article L121-1)

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer : l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable; [...]. »

### Principes généraux

L'analyse de la structure paysagère doit être prise comme un outil à la fois de rappel ou de mise en évidence des caractéristiques visuelles fortes de la commune, mais aussi de compréhension de la dynamique d'évolution de ses paysages. Elle vise à dégager les éléments essentiels qui constituent l'identité et la qualité des espaces de la commune, et bien sur, elle porte à la fois sur les espaces naturels et les espaces urbanisés.

A l'évidence, certains critères entrant en ligne de compte pour évaluer la qualité paysagère d'un site du point de vue esthétique peuvent paraître assez subjectifs. Mais l'objet de l'étude est de donner les moyens d'apprécier le paysage, en relatant simplement, d'après observation, les images que l'on peut avoir d'un site.

Deux axes d'études du territoire permettent de comprendre le paysage:

- les phénomènes naturels: le relief, l'hydrographie, la végétation
- les phénomènes culturels: occupation du sol et activités, urbanisation.

L'analyse d'un paysage consiste d'abord en un examen de ses caractéristiques principales avant d'en évaluer sa sensibilité. Les caractéristiques d'un paysage sont ses lignes structurantes globales (morphologie) mais aussi ses événements physiques ponctuels intéressants historiquement ou esthétiquement.

Toute organisation paysagère repose sur un ensemble d'éléments constitutifs: les fondements morphologiques, et présente des nuances de composantes amenant à une différenciation des espaces; ces grands ensembles sont les unités ou identités paysagères.

### Méthode:

Les moyens utilisés pour conduire à l'analyse du paysage de la commune ont été le parcours systématique de la commune, le report cartographique et photographique des éléments de richesse et de banalisation; la mise en évidence des paysages emblématiques par la consultation d'études du paysage régional et local.

## 2. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

### 1. PERCEPTION GLOBALE

La commune de Croignon est située dans l'Entre-Deux-mers, dans un paysage globalement vallonné et polyculturel. La vigne y est très présente, mais son impact au regard des autres paysages viticoles bordelais est atténué par le relief, la présence de nombreux bois et de cultures saisonnières et de prairies dans les fonds de vallées.

Depuis les routes principales, la RD 936 au nord, la commune affiche une image viticole et ouverte, depuis la D20 qui longe sa limite est, les nombreuses vues sur la partie interne permettent de caractériser davantage ses paysages : très collinaires, très boisés.



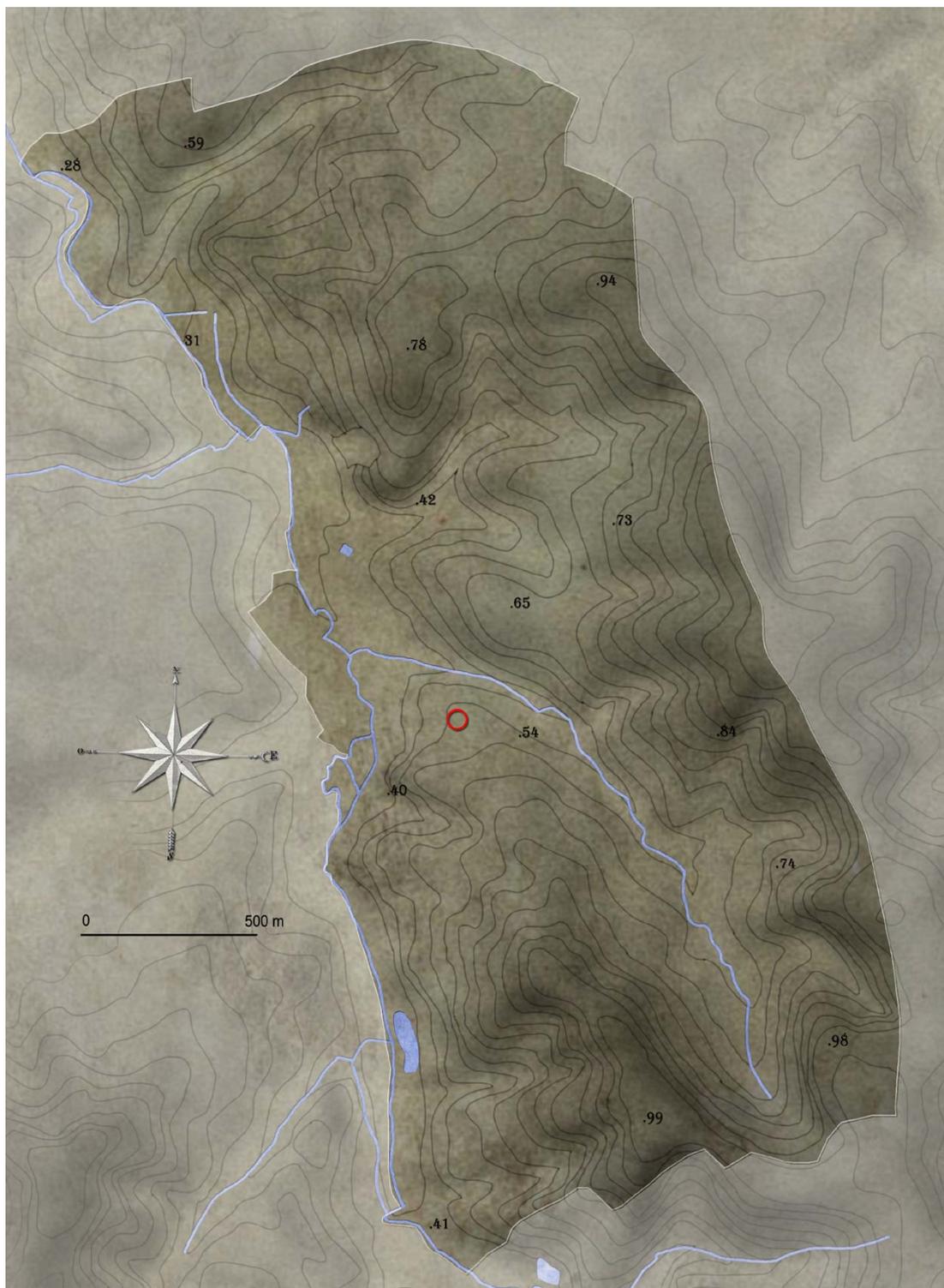
*Photo 29 depuis Dugas vers les coteaux viticoles. Une façade ouverte et viticole qui cache la véritable personnalité de la commune*



*Photo 220, la Brande. La découverte d'une commune discrète et de ses hameaux noyés dans la végétation*

## 2. LES FONDEMENTS DU PAYSAGE

### 1. Le relief



La commune présente un modelé intéressant et marqué et qui structure fortement le paysage : des vallées prononcées sur la limite ouest et une confluence qui a marqué l'implantation du bourg ; une corniche étroite et haute (culminant à 99m entre Landrin et La Vidane) qui constitue la limite ouest et sud de la commune et qui occasionne de nombreuses vues sur l'intérieur. La corniche au nord est marqué par l'implantation d'un ancien moulin à vent qui signale le point haut depuis la corniche et la voie départementale 936. Le cœur du territoire marqué par un relief plus doux est le lieu d'extension majeur du bourg, sur des coteaux boisés qui s'étendent au nord et au sud du noyau initial.



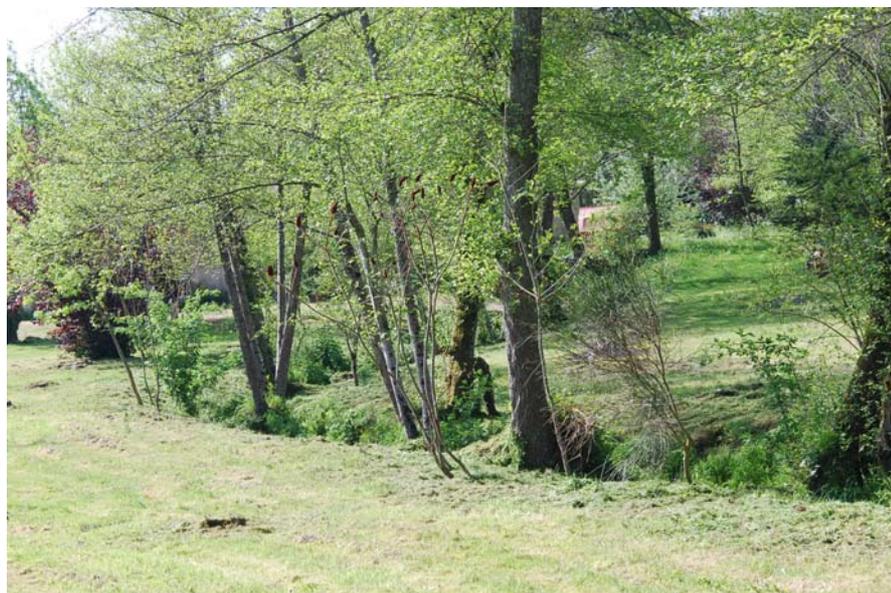
**Photo 12**  
*Le moulin ruiné depuis la Manière marque le relief. Le dégagement visuel par la vigne et l'encadrement des boisements créent une mise en scène spectaculaire pour un monument qui vu de près est en très mauvais état et nécessite une reconstruction partielle.*

## 2. L'hydrographie



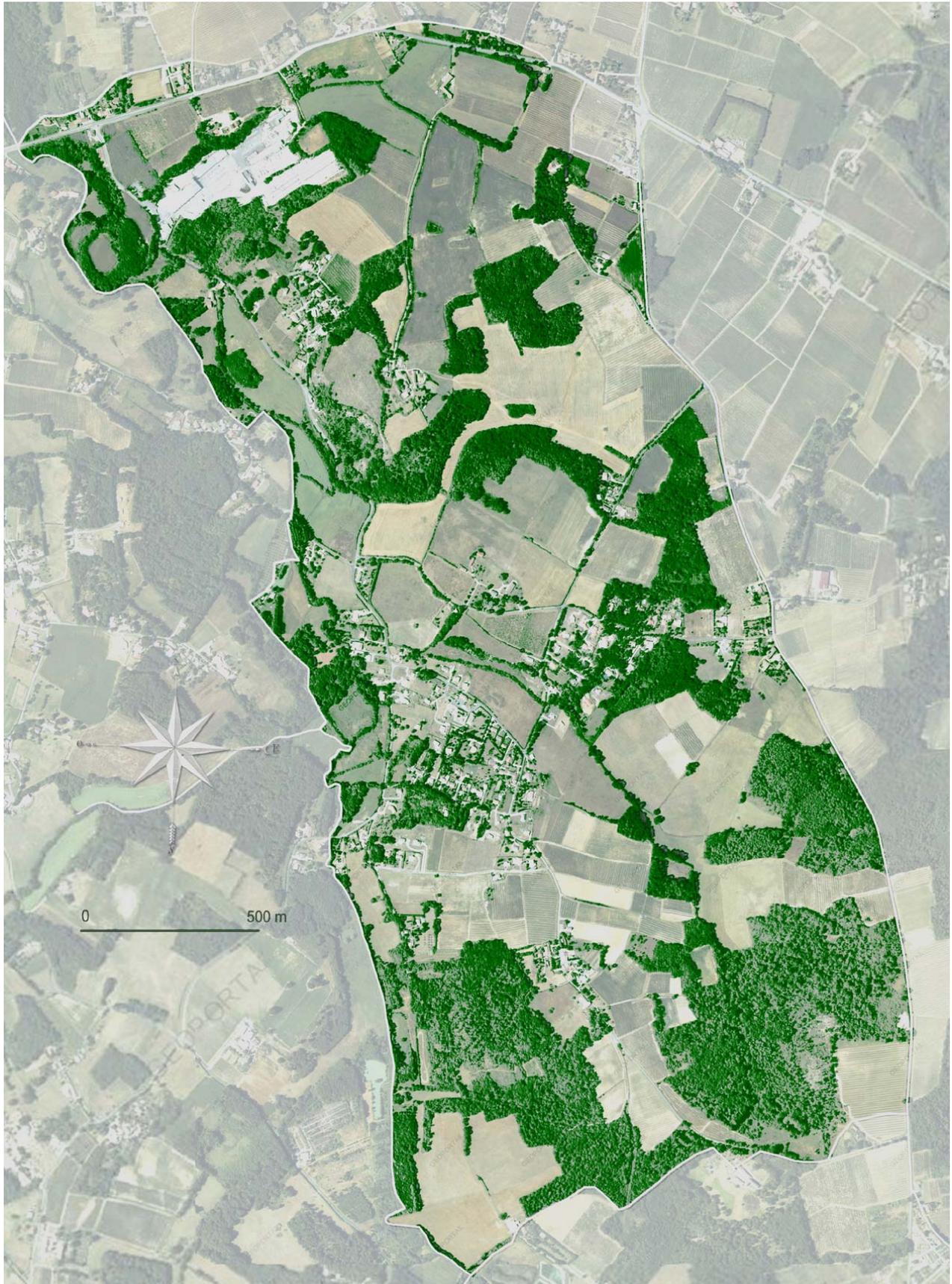
**Photo 185.**  
*Le Landrin et sa maigre ripisylve en bordure de l'extension récente du bourg (au premier plan sur la photo)*

La vallée majeure structurante est celle du ruisseau du Gestas, au cours sinueux et souvent dévié. Son fond relativement plat a contribué à l'implantation de hameaux groupés autour des moulins. La vallée affluente du ruisseau de Landrin présente un profil en V ; elle est restée non construite jusqu'à peu (extension récente du bourg et construction jusqu'au ras du ruisseau qui apparaît presque comme un fossé !!!) et reste très naturelle dans sa partie amont.



**Photo 402, Reynau**  
*Le ruisseau est traité comme un élément paysager décoratif et a beaucoup perdu de ses qualités naturelles*

### 3. La végétation naturelle



Les boisements ne sont pas quantitativement très importants. En revanche, leur présence sur l'ensemble du territoire en fait un élément de cadrage et de marquage des plans de première importance dans le paysage. Leur présence marque le plus souvent les zones humides (les ripisylves des ruisseaux et les haies bocagères) et les ruptures brutales de niveau du relief, les

coteaux. Les bois peuvent aussi coiffer les hauteurs sur des sols maigres et sableux recouvrant le socle calcaire, d'où la présence d'une lande évoluée parsemée de pins.



*Photo 302.  
La ripisylve du  
Gestas et les haies  
bocagères associées  
aux prairies entre le  
bourg et le Moulinot*



*Photo 53. entre Les  
gravières et  
Larcheval depuis la  
D20.  
Coteau boisé de  
feuillus*



*Photo 69  
Lande de pins et  
chênes sur le  
plateau au sud de  
Guiton en bordure de  
D20*

#### 4. Occupation du sol

Les paysages sont homogènes dans leur diversité de textures et d'occupation du sol. Un même cadrage de paysage donne un aperçu de plusieurs mises en valeur du sol : vigne, champs et grandes cultures, prairies et pâturages, le tout découpé par les bois et les haies. Seuls les élevages semblent rares et sont remplacés par quelques chevaux au pré qui montrent une rurbanisation du secteur et un usage récréatif des terres alluviales.



*Photo 45 entre le moulin et les gravières en bordure de D20 : une mosaïque de textures donnée par les parcelles de vignes, les terres labourées et les boisements dans un même cadrage*

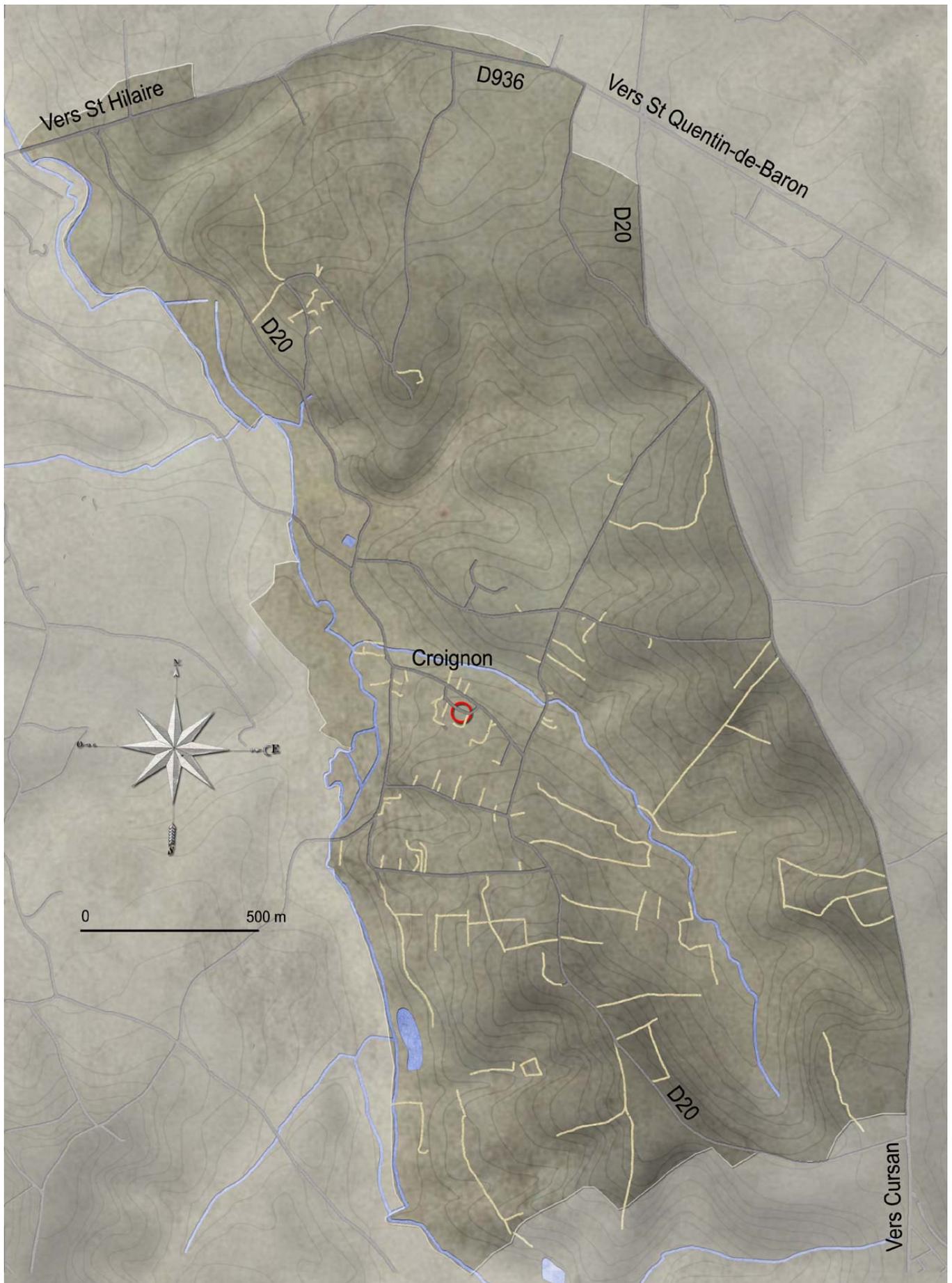


*Photo 308 Chevaux au pré dans la vallée du Gestas, en aval du Moulinot*

#### 5. Les réseaux et la desserte de la commune

Le territoire est inégalement irrigué : lâche et ancien au nord, il est plus complexe dans la partie sud qui a vu l'urbanisation s'accroître récemment et certains chemins empierrés s'ouvrir à la circulation. Contrairement à certaines régions de Gironde, les hameaux sont traversés par les routes et non pas accessibles en impasse au moyen de chemins de desserte. Il est donc intéressant de conserver ce bouclage des voies et éviter les accès en impasse pour les nouvelles zones à urbaniser.

Routes et topographie sont indissociables. La plupart des voies (à part le chemin de Lartique /VC1 qui longe le Gestas) se situent sur les corniches et suivent les axes induits par le relief. De ce fait, de grands panoramas se dégagent depuis les axes et les co-visibilités sont importantes y compris d'une commune à l'autre (grande co-visibilité avec Baron par la corniche panoramique, nombreuses vues depuis le territoire vers le château de Camarsac.





*Photo 75  
Le hameau de la  
Vidane vu depuis la  
D20 (depuis l'est)  
par-delà la vallée du  
Landrin par les  
fenêtres viticoles du  
coteau*



*Photo 236  
Le hameau de la  
Vidane vu depuis  
Languissan (depuis  
le nord) par delà le  
bourg et Perdri-Gail*



*Photo 132.  
Le château de  
Camarsac depuis la  
sortie nord de La  
Vidane*

## 6. L'implantation du bâti



L'habitat est plutôt très concentré autour de quelques pôles : celui de la RD936 qui agglomère un habitat linéaire ancien et 3 quartiers récents développés indépendamment du noyau ancien. L'habitat ancien est plutôt constitué de groupements de quelques maisons sur les points hauts et aux croisements. Parmi ceux-ci, le hameau de la Vidane semble être le plus

important, tandis que le bourg de Croignon comptait jusqu'à peu quelques maisons éparses autour de l'église.

La construction d'un véritable noyau urbain de bourg est donc très récente et sa typologie de lotissements : maisons non mitoyennes sur grandes à moyennes parcelles a créé un paysage urbain atypique, sans espace central ancien ni rue et les différents quartiers sont plutôt tournés vers l'extérieur que vers le centre administratif qui offre peu de services.



*Photo 249  
Vue du bourg depuis  
Languissan :  
quelques maisons  
anciennes à distance  
de l'église*



*Photo 245  
Les extensions du  
bourg dans la vallée  
de Landrin et le  
hameau de Perdri-  
Gail à l'arrière-plan*

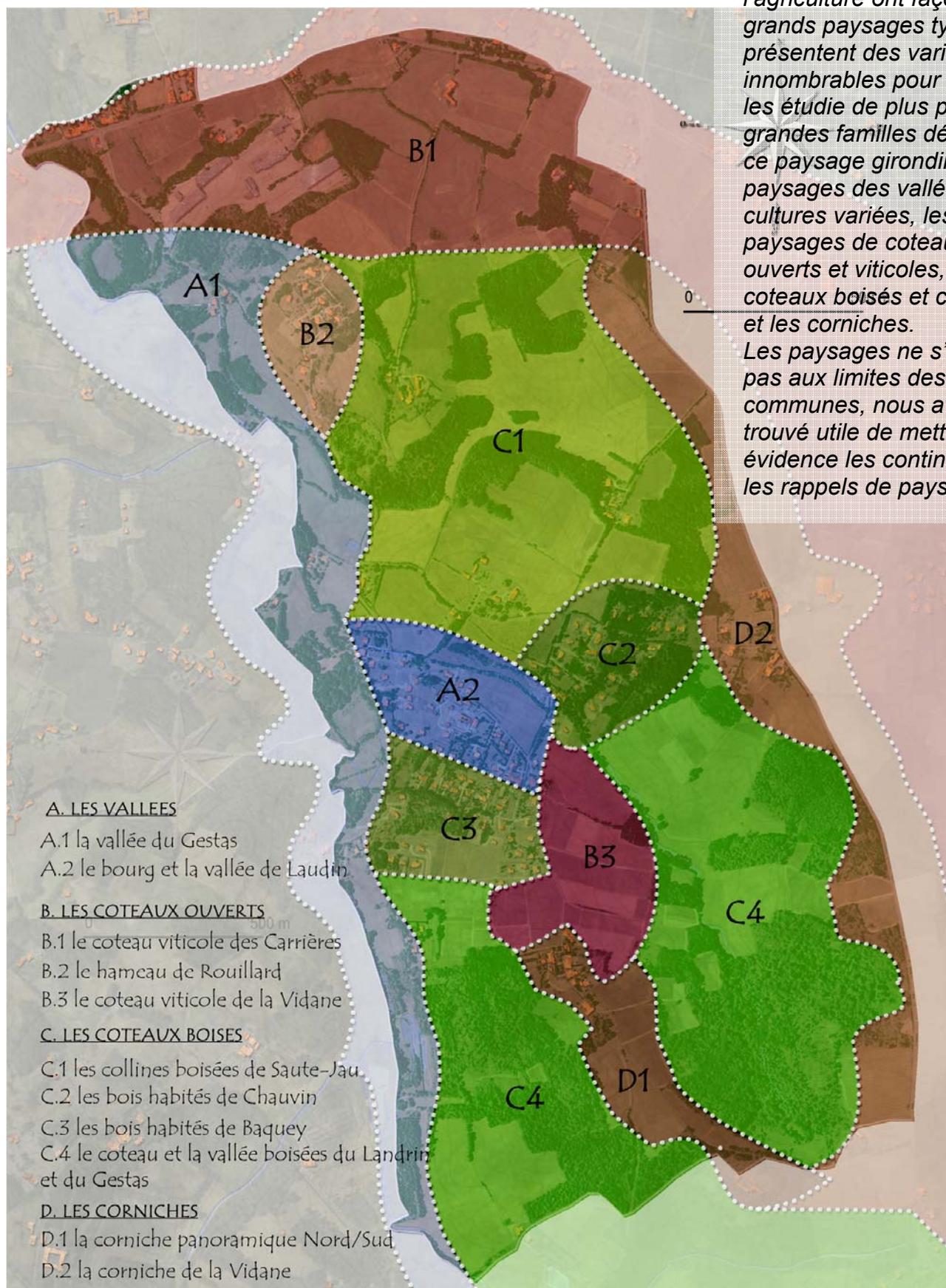


*Photo 426  
Urbanisation linéaire  
ancienne le long de  
la D936 depuis la  
route de Sautejeau  
vers la Manière*

### 3. LES UNITES PAYSAGERES

#### Les entités paysagères à l'échelle de la commune

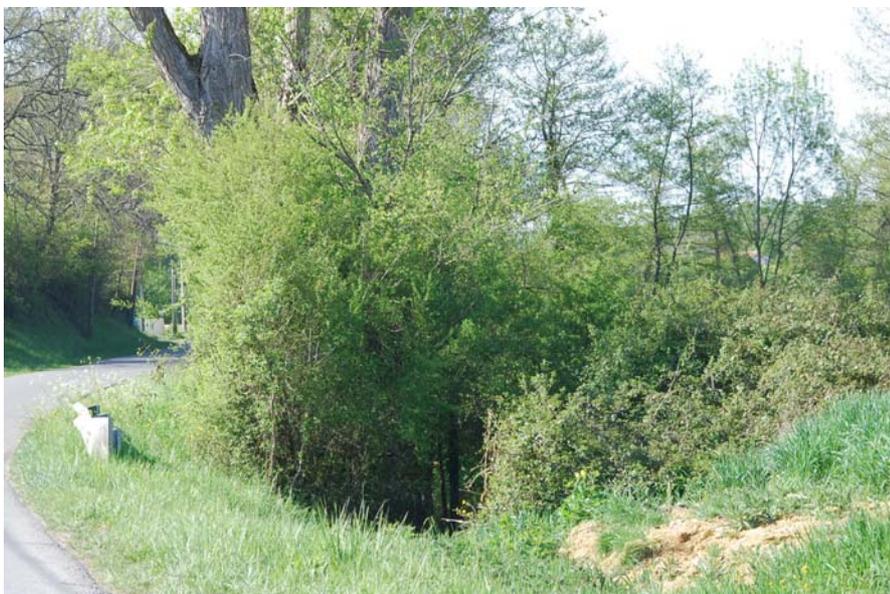
*La diversité du relief, la présence de l'eau, et les différents modes de mise en valeur des ressources par l'agriculture ont façonné de grands paysages types qui présentent des variantes innombrables pour peu qu'on les étudie de plus près. 4 grandes familles définissent ce paysage girondin : les paysages des vallées aux cultures variées, les paysages de coteaux plutôt ouverts et viticoles, les coteaux boisés et construits, et les corniches. Les paysages ne s'arrêtant pas aux limites des communes, nous avons trouvé utile de mettre en évidence les continuités et les rappels de paysages.*



En disséquant le territoire en typologies, 4 grandes familles se décomposent en 11 entités particulières :

## A. Les vallées

### A1. La vallée du Gestas



*Photo 297.*  
*En sortie sud du bourg vers Moulinot. La zone humide borde la route, quelques constructions mitoyennes y ont même été construites en bordure immédiate de son lit.*



*Photo 267*  
*Le ruisseau et ses prairies humides depuis la D20E1 au Cheignaud*

Cette petite vallée à fond plat constitue un paysage remarquable de la commune, d'autant plus que la route qui la longe est une des portes d'entrée dans la commune depuis la D936. La vue des boisements qui borde et longent le ruisseau est mise en valeur par le caractère dégagé des cultures avoisinantes : cultures et prairies, pâturages. Mais son fond plat et la taille du ruisseau a permis la construction de quelques maisons isolées et les remblais sont fréquents jusqu'au ras du lit du ruisseau. Certains secteurs sont également très jardinés et donc artificialisés.



*Photo 464*  
*Le ruisseau et sa ripisylve d'aulnes en amont du Grand Moulin*

## A2. Le bourg et la vallée de Landrin



*Photo 157  
La vallée depuis  
Perdri-Gail*



*Photo 165  
Rue principale de bourg  
menant au pôle église/mairie,  
bordé du nouveau  
lotissement implanté sur le  
bord du ruisseau*

La petite vallée encaissée du Landrin a été urbanisée sur son versant le plus doux. Le ruisseau n'a pas été mis en valeur, relégué au second plan. L'enjeu actuel se pose sur la préservation du coteau exposé sud sur la surplombe et qui fait perdurer une ambiance rurale au secteur. Son dégagement permet également des vues intéressantes depuis Languissan. Par ailleurs, le noyau initial du bourg très restreint n'est plus à l'échelle de l'ensemble constitué de hameaux indépendants.



*Photo 238  
Etagement des  
constructions dans la  
vallée en extension du  
noyau ancien dans la  
vallée, depuis la route  
de Languissan*



*Photo 360  
L'église et l'ancien  
presbytère transformé  
en auberge constituent  
le noyau dur du petit  
centre bourg*



*Photo 362  
La mairie est installée  
dans une maison  
pavillonnaire située sur  
la place centrale*



*Photo 365  
Cette maison ancienne bien  
que malmenée par les  
transformations, occupe une  
place stratégique au coeur du  
noyau : pourrait-elle être  
transformée pour accueillir la  
mairie ?*



## B. les coteaux ouverts

### B1. Le coteau viticole des carrières



*Photo 5. Lartigue  
La D936 est aussi le moyen  
de découvrir quelques perles  
d'architecture viticole et  
constitue une vitrine pour la  
commune.*

Cette séquence paysagère est marquée par la route qui constitue la frontière nord de la commune et qui permet aussi une découverte de ses paysages. Un habitat ancien en bord immédiat de route, domaines et châteaux viticoles plus en retrait et le vallonnement des collines boisées à l'arrière plan. La vigne marque également le premier plan et entretient ainsi une image stéréotypée de l'Entre-Deux-Mers.



*Photo 7. Les carrières.  
L'activité industrielle perdure  
et marque le paysage par ses  
installations. Toutefois la  
situation dans la combe  
permet une bonne intégration  
et les vues perdurent sur le  
paysage par delà le site*



*Photo 9. Peyches.  
Un habitat diffus et ancien  
ponctue les abords de la  
route, renforçant le  
caractère habité du  
secteur*

## B2. La hameau des carrières : Rouillard



*Photo 412*  
*Entrée dans le hameau depuis les carrières : un secteur plutôt récent composé de maisons pavillonnaires dans un cadre paysager plutôt dégagé*

C'est un quartier pavillonnaire linéaire, curieusement implanté dans un secteur typé de carrières souterraines qui s'est créé loin du noyau central du bourg, juste à l'écart de la D20E1, probablement pour sa proximité de la D936



*Photo 414*  
*Quelques anciennes haies de chênes ont été conservées et apportent de la qualité par rapport aux clôtures minérales et aux plantations horticoles parfois surprenantes de certains jardins.*



*Photo 411*  
*Entrée de carrière souterraine en contrebas de Saute-Jau*

### B3. le coteau viticole de Vidane



*Photo 145*  
*Depuis Perdri-Gail, le coteau viticole au premier plan, la vallée et ses prairies surmontées d'un ourlet boisé à l'arrière plan*



*Photo 135*  
*Depuis la Vidane, vue sur les vignes*

Le sud de la commune est particulièrement bien préservé et offre de belles vues sur la vallée de Landrin, avec un découpage assez net des occupations du sol : vigne sur le coteau au modelé doux, bois en fond de combe et prairies parfois enfrichées



*Photo 104 en bord de D20E*  
*avant la Vidane, la vigne s'impose au premier plan*

## C. Les coteaux boisés

### C1. Les collines boisées de Sautejeau (ou Saute-Jau)



*Photo 218. Saute-Jau depuis la Brande.*

La vigne est peu présente dans cette séquence. Les bois occupent une place importante, habillant les coteaux et ménageant des coulisses qui masquent partiellement les habitations. Les cultures s'étendent plutôt en fond de vallée et sur les reliefs les plus doux. Coté urbanisation, le faible maillage de routes et le relief a permis la conservation d'un paysage de qualité sans mitage. Les trois propriétés qui marquent le territoire : Saute-Jau, Languissan et la Brande doivent conserver leur écrin paysager.



*Photo 230. Entre la Brande et Languissan : les chevaux au pré entretiennent des espaces ouverts. En arrière-plan la vue porte sur le château de Camarsac. Enjeux de co-visibilité : zone très sensible, comme le montre l'impact de la maison au centre du cadrage dans la vallée du Gestas*



*Photo 4073  
L'entrée sur la ferme de Saute-Jau au détour de la route. Le chêne a perdu des branches basses (taille pour la ligne électrique voisine ?) mais demeure néanmoins remarquable*

## C2. les bois habités de Chauvin



*Photo 466*

*Depuis Languissan, vue latérale du quartier.*

La conservation des arbres de haute tige des anciennes haies a permis une bonne intégration paysagère, mettant à l'arrière-plan l'hétérogénéité des constructions et l'impact parfois important de très grandes surfaces bâties au sol.



*Photo 210*

*Les parcelles sont très boisées, les maisons ombragées et la palette végétale locale permet l'intégration.*

Le recul des clôtures avec la préservation de bosquets de chênes en fait un exemple à suivre pour les futures opérations communales. En revanche, les extensions plus récentes au nord sur des parcelles ouvertes ne produisent plus du tout le même effet et banalisent les entrées du quartier.



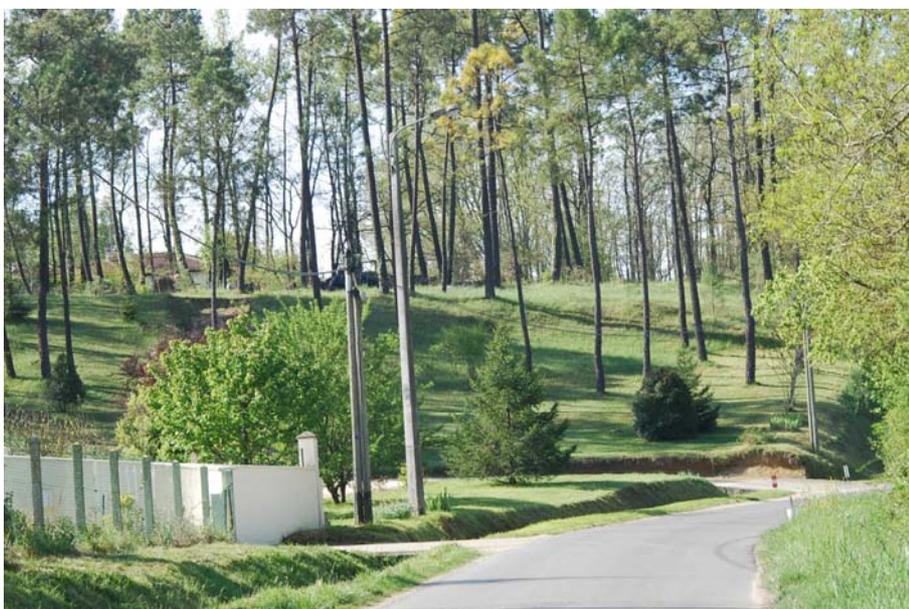
*Photo 233*

*Récentes extensions dans le talweg et la clairière, vue depuis la Brande. Il faudrait envisager une plantation de haie champêtre le long du fossé afin de les intégrer à l'existant. Le coteau viticole doit absolument être protégé.*

### C3. les bois habités de Baquey

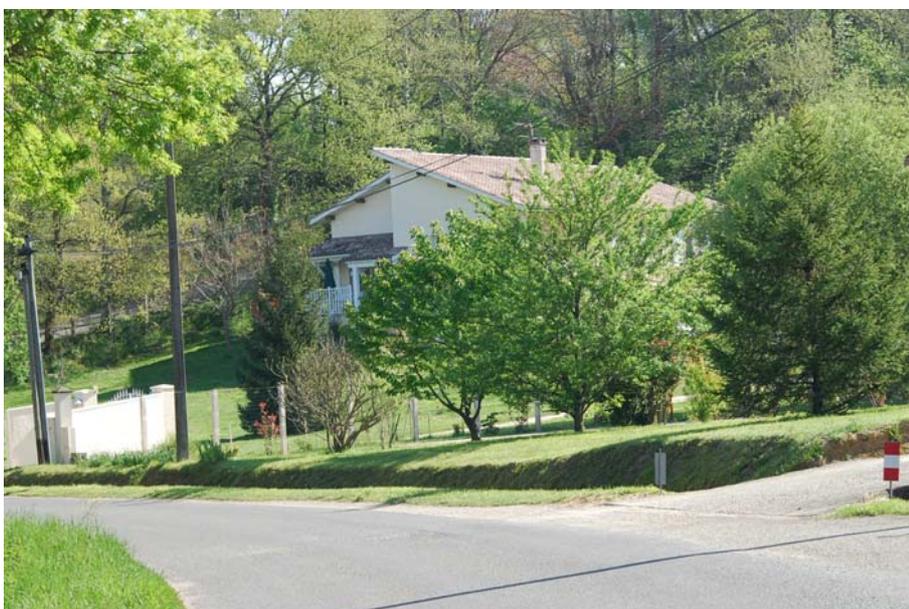


*Photo 345  
Les maisons sont  
parfaitement intégrées  
grâce au talus enherbé et  
aux haies champêtres qui  
délimitent les propriétés.*



*Photo 304 depuis le  
Moulinot, le boisement de  
pins a été paysagé et  
l'absence de clôture de la  
propriété dans un esprit de  
campagne-parc apporte  
une belle respiration*

Le quartier est composé à majorité de grandes parcelles déjà boisées. Certains secteurs plus pentus sont enrichis et l'omniprésence du végétal participe à l'ambiance paisible du quartier. Les extensions prévisibles au sud jusqu'à Perdri-Gail dans une zone ouverte et dégagée doivent faire perdurer cette ambiance par un recul des parcelles qui doit être planté d'essences locales, ainsi qu'une charte sur les clôtures.



*Photo 335 à la confluence  
entre le coteau boisé et la  
vallée*

#### C4. le coteau et la vallée boisés du Landrin et du Gestas



*Photo 109  
Depuis la Vidane,  
vue sur le coteau  
nord où alternent  
bois et prairies*



*Photo 66 sur la D20 après  
Guiton, mélange de feuillus  
et de résineux ; les bois  
alternent avec les prairies*

Cette entité est visible depuis la D20 et sa corniche panoramique, ainsi que depuis la corniche de la Vidane qui donne à voir un coteau au modelé doux où les bois sont découpés géométriquement par les trouées des prairies qui permettent les vues d'une entité à l'autre.



*Photo 90  
Entrée du hameau de  
Landrin et traversée de  
l'entité boisée au sud de la  
commune entre la corniche  
panoramique de la D20 et  
celle de la Vidane*

## D. les corniches

### D1. La corniche panoramique nord/sud



*Photo 39*

*Depuis la Roquette vue sur les communes avoisinantes au nord est.*

La D20 constitue un axe d'importance pour la découverte des paysages et le tourisme local. La corniche étroite permet des vues bilatérales et lointaines sur les collines et culmine en plusieurs points à 102m (Guiton, Philaleau). Les boisements nombreux qui la bordent créent des séquences et des cadrages qui suscitent la surprise et la mise en scène du territoire, dans les deux sens de circulation.

Le château de Camarsac se découvre au loin, les cimes des cèdres des belles propriétés, les regroupements des hameaux sur les promontoires.



*Photo 46*

*Vue depuis la Roquette sur la vallée boisée et par-delà les cèdres et pins du parc de Saute-Jau ou de Languissan*



*Photo 69*

*Vue depuis la D20 de la corniche de la Vidane par les « fenêtres » des talwegs*

## D2. la corniche de la Vidane



*Photo 100*  
*Après Landrin, la corniche boisée laisse la place au vignoble et aux vues longues (point culminant à 99m) vers le nord du territoire.*



*Photo 105*  
*Belle entrée paysagère pour la commune au sud de La Vidane*

Cette corniche en avancée sur le territoire constitue une des belles entrées sur la commune par la traversée du hameau linéaire de la Vidane et les nombreux panoramas qu'offre la D20E sur un premier plan viticole et l'ensemble des collines. C'est un secteur préservé de l'urbanisation par des pentes fortes et qui doit conserver son indépendance par rapport aux nouveaux quartiers du bourg.



*Photo 236*  
*La corniche vue depuis Languissan*

## LES ENJEUX DU PAYSAGE

### LE BATI



Préconisations en faveur du paysage et de l'environnement :  
- prise en compte des co-visibilités

*Photo 28*  
*La Roquette depuis le Poteau.*  
*Eviter les implantations isolées et en point haut*



*Photo 108.*  
*Maintenir des vues ouvertes sur les éléments emblématiques lointains : moulin à vent, château de Camarsac, visibles depuis de nombreux points du territoire*



*Photo 127. Baquey depuis la Vidane.*  
*Planter des écrans boisés en recul par rapport aux voies, éviter les constructions hautes dans les secteurs de co-visibilité*



Carte des co-visibilités

- protection des fonds de vallée et espaces sensibles
- protéger tous les talwegs et les abords de ruisseaux de constructions et de remblais



*Photo 4054  
Remblai en bord de ruisseau de Landrin pour aménager un espace de stationnement devant les maisons de Chauvin. Ce ruisseau est particulièrement nié par toutes les constructions récentes : sa vallée est encore marquée mais son lit est considéré comme un simple fossé*



*Photo 170  
Maisons le long du Landrin*



*Photo 186  
Le lotissement en extension de bourg n'a pas su tirer parti du bord du ruisseau et le mettre en valeur. Il est traité comme un arrière, alors que mis en scène depuis la route de Languissan.*



*Photo 198*  
*Construction dans le talweg en contrebas de Teychereau. Si les talwegs ne présentent pas d'eau de surface sous forme de ruisseau, des écoulements souterrains existent et ils devraient être protégés de toute artificialisation. Leur maintien en herbe ou en bois étant une occupation préférable aux cultures afin de conserver une zone tampon d'infiltration.*



*Photo 256*  
*Construction en cours dans la vallée de Landrin à la confluence aplanie de la vallée du Gestas. Le lit du ruisseau est très peu visible, positionné le long de la clôture.*



*Photo 349*  
*Nouvelles constructions en bordure du lit d'un bras du Gestas par remblaiement entre le bourg et Moulinot. Le ruisseau coule juste au fond des jardins*

- Respecter l'isolement et le caractère groupé des hameaux anciens



*Photo 57  
Hameau de Guiton  
situé sur la crête et  
bordure de D20*

- respecter la situation topographique traditionnelle des zones urbanisées et qui correspondent à des protections vis-à-vis des vents dominants et participent à économiser les terres agricoles



*Photos 225-226  
Bas de Teychereau  
Eviter de construire  
dans les talwegs ou  
dans la pente.  
Traditionnellement,  
les constructions  
locales anciennes  
sont plutôt situées  
sur les replats ou les  
rebords de plateau*



*Photos 249  
Nouveau lotissement en  
contrebas du noyau ancien.  
Seule la ligne de faîtage est  
lisible depuis ce point de  
prise de vue*

- Préconiser l'emploi de matériaux et de formes pour le nouveau bâti, ainsi que les espèces et la variété pour les clôtures végétales. La typologie de maison bois dans les espaces boisés

s'intègre bien, mais pour les espaces ouverts plus agricoles, seules des maisons traditionnelles devront être autorisées (volumes, matériaux, teintes proches des maisons rurales avoisinantes)

### **La question du bois dans l'architecture contemporaine.**

Il n'y a pas d'exemple traditionnel sur la commune. Les bâtiments agricoles étaient plutôt en pierre, abondante par la présence de carrières souterraines sur la commune.

Exemples contemporains sur la commune



*Photo 128  
Hangar bois en  
entrée de la Vidane  
et plutôt bien intégré.  
L'emploi d'un bois  
imputrescible et sans  
lasure permet  
d'obtenir des teintes  
qui s'intègrent bien  
au paysage*



*Photo 375  
Construction  
contemporaine dans le  
lotissement en centre-  
bourg. La forme simple du  
bâti, la pente du toit en  
accord avec les bâtiments  
alentour en font une  
réalisation dont le matériau  
s'intègre bien, en attendant  
la végétalisation des  
abords. Toutefois la qualité  
architecturale ne suffit pas  
à compenser une  
implantation et un  
découpage parcellaire  
critiquable*



*Photo 393  
Maison en bois dans la  
vallée du Gestas à Reynau  
La couleur rouge, qui est  
une belle couleur en soi, ne  
permet pas vraiment une  
insertion cohérente dans le  
site.*

## Typologies locales et interprétations contemporaines



*Photo 159. Perdri-Gail  
Le matériau pierre ne suffit pas à une maison pour « faire couleur locale ». La taille des ouvertures, les débords de toiture, la disposition des pierres est plus cruciale que le matériau de parement ou de construction lui-même (ici, la taille des moellons, leur disposition sans lit régulier, les linteaux en bois sombre, le porche et les portes-fenêtres, le débord de toit ne créent pas l'illusion d'une maison locale)*



*Photo 166. Bourg  
Maison de constructeur typique dans le paysage girondin et plus largement français et qui tire la qualité des paysages vers l'uniformisation*



*Photo 178.  
Nouvelle extension du bourg.  
« Collection » de styles et de couleurs d'enduits juxtaposés sans vision d'ensemble*

- Soutenir la restauration du bâti ancien



*Photo 63  
Vieux corps de ferme  
à Guiton à restaurer.  
Sensibilité  
paysagère due à sa  
proximité de la route  
et son  
positionnement dans  
le virage*



*Photo 88  
Bâtisse agricole  
ruinée à Landrin*



*Photo 183  
Maison en cours de  
restauration à  
Chauvin : enduits à  
la chaux et  
restauration des  
ouvertures de pierre  
de taille.*

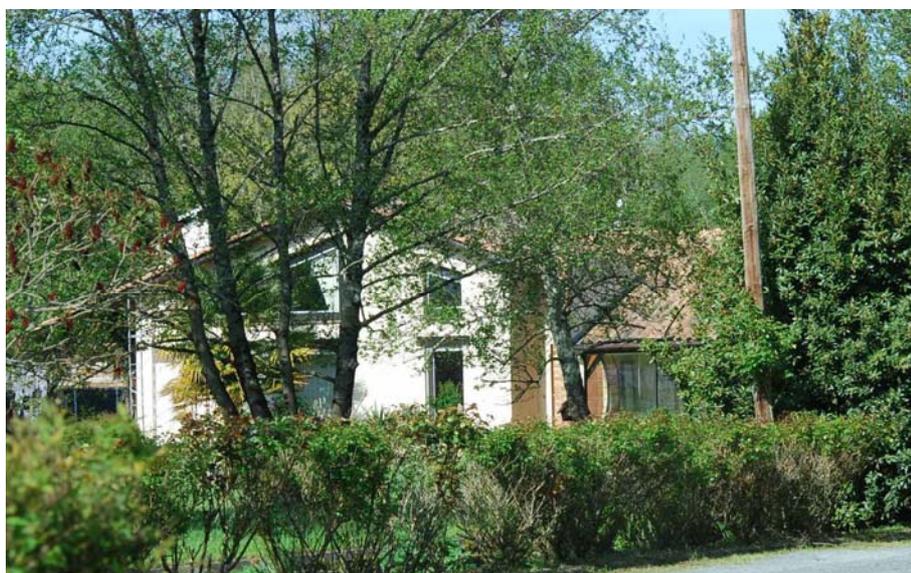
- Accompagner cette restauration par une présentation systématique du CAUE à tout nouvel acquéreur ou à toute demande de CU, pour des actions de sensibilisation au paysage, aux typologies locales pour une meilleure prise en compte des conditions d'intégration au territoire.



*Photo 251*  
Maison en extension du noyau ancien, vue depuis les collines de Languissan ; à l'arrière-plan, vue sur la corniche de la Vidane. Les arbres présents sur la parcelle ont tous été éliminés, privant ainsi la construction de toute capacité d'intégration paysagère. Il est en outre difficile de composer des relations par son volume imposant au sol



*Photo 277*  
Maisons à flanc de coteau, Cheignaud, vues depuis la route principale du bourg et futur lotissement en contrebas. Ces maisons bénéficient d'une assez bonne intégration grâce à la conservation d'un petit bois et d'une bonne végétalisation des parcelles.



*Photo 279*  
Intégration paysagère d'une construction dans la vallée du Gestas, en entrée de bourg nord

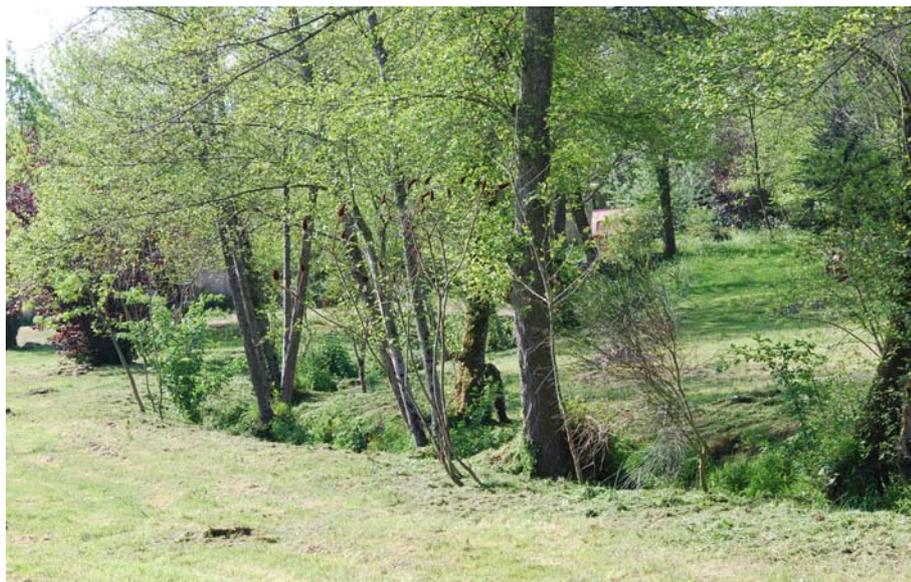


*Photo 348  
Clôtures végétales et  
arbres conservés le long  
de la vallée du Gestas en  
extension du bourg*

## L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE

Préconisations en faveur du paysage et de l'environnement :

- Maintenir les plantations en bord de cours d'eau, même moindres, type fossé (maintenir les existantes en les confortant, recréer les continuités), protéger les arbres remarquables, les anciens vergers, les alignements importants...



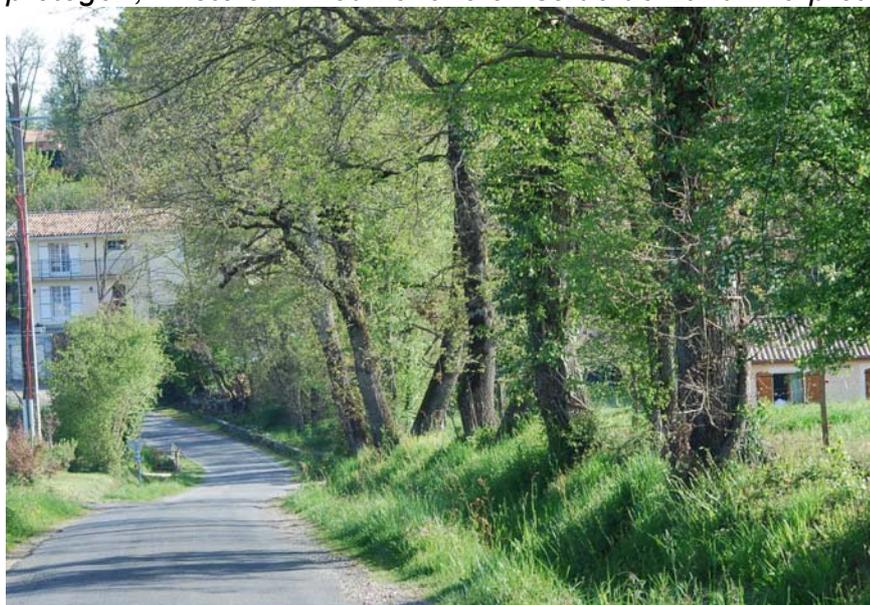
*Photo 402  
Ripisylve à protéger dans  
sa continuité et son  
épaisseur et par une  
palette locale.  
Son rôle n'est pas  
uniquement décoratif et  
bucolique, mais  
fonctionnel pour le milieu.  
Cet aménagement  
sympathique mais trop  
nettoyé trop artificiel pour  
un espace naturel est du  
à l'urbanisation de la  
vallée*



*Photo 19  
Haie champêtre  
nouvellement  
plantée au Masson*



*Photo 34 : double alignement en bordure de D20 au Poteau : une belle voûte végétale à protéger ; Photo 97 : vieux chêne en sortie de Landrin à protéger en élément remarquable*



*Photo 171 : structure boisée d'une haie à préserver dans la vallée de Landrin entre le bourg et Chauvin ; Photo 419 : chêne remarquable à Saute-Jau*



*Photo 189  
Haie agricole taillée  
entre Languissan et  
la Brande*



**Photo 194**  
*Chênes issus d'une ancienne haie agricole en bordure du quartier boisé de Chauvin : un élément remarquable à protéger. Mais il convient d'assurer le renouvellement naturel de cette haie qui risque de dépérir en vieillissant par le maintien d'une strate intermédiaire arbustive (et plus intéressante en terme écologique comme milieu d'accueil de la petite faune)*



**Photo 427**  
*Ces haies agricoles moyennes et denses entre Saute-jau et le Masson (en arrière-plan) contribuent, elles, au refuge des oiseaux et insectes, ainsi qu'à leurs déplacements sur le territoire.*

- adopter une palette végétale plus locale pour les abords du bâti



**Photo 248**  
*Plantations horticoles marquantes dans le paysage du centre bourg : peupliers, pruniers à feuillage pourpre, ainsi qu'une haie monospécifique de lauriers-cerises*



*Photo 415  
Plantations neo -  
provençales dans le  
quartier de Rouillard*



*Photo 174  
Haie horticole libre  
plantée en bordure  
extérieure du  
nouveau lotissement  
dans le centre-bourg,  
permettant une  
meilleure transition  
entre le bourg et les  
espaces naturels*

- intégrer les bâtiments agricoles par leur positionnement, leurs matériaux et leur forme



*Photo 6  
Chais à l'Artigue*

LE PATRIMOINE  
Le petit patrimoine



*Photo 113*  
*Petit lavoir à la Vidane en*  
*bord de voie, transformé*  
*en bassin d'agrément*



*Photo 160*  
*Partie ancienne du*  
*hameau de Perdri-Gail*  
*et détail de niche*



*Photo 434*  
*Pigeonnier, le Masson*

Le patrimoine bâti



*Photo 41  
Moulin à vent en  
ruine*



*Photo 227  
Maison bourgeoise  
de Languissan  
dans son parc de  
marronniers et de  
cèdres*



*Photo 457  
Le Grand Moulin*

## LE CADRE DE VIE

Préconisations en faveur du paysage et de l'environnement :

- Soigner le traitement des entrées de bourg de la commune et garder des coupures vertes marquant les limites du bourg et des hameaux.



*Photo 105  
Entrée sud de la Vidane  
à protéger*



*Photo 140  
Entrée nord de la Vidane à  
améliorer*



*Photo 269  
Entrée nord du bourg par la  
D20E1 à Cheignaud : une  
image encore très rurale grâce  
aux haies et la proximité de la  
vallée*



*Photo 271  
Dernières maisons construites  
en extension de bourg à la  
confluence entre les vallées de  
Landrin et du Gestas : une  
entrée brutalement urbaine  
après le virage*

- Créer un centre au bourg: sentir un véritable noyau en densifiant l'urbain par la mitoyenneté et l'articulation autour d'une place publique, mettre en sécurité les déplacements des piétons, réduire l'impact de l'enrobé.



*Photo 354  
La rue principale a  
conservé ses  
caractéristiques de  
chemin rural : fossé et  
talus enherbés. Un  
aménagement de voirie  
spécifique et un  
accompagnement  
paysager permettraient de  
sentir la traversée du  
cœur du bourg et donner  
une place aux piétons*



*Photo 383  
La rue principale depuis  
l'est et la nouvelle  
extension : le recul  
permet de planter et  
d'organiser des trottoirs  
confortables*



*Photo 4065  
Terrain derrière le  
cimetière, conviendrait  
pour organiser un  
véritable pôle pour le  
bourg*

- Créer les liaisons pédestres et cyclables sécurisés entre les différents hameaux satellites et le cœur de bourg



*Photo 310  
Permettre la circulation  
entre le bourg et les  
différents quartiers, ici  
entre Baquet et Moulinot*

- soigner l'intégration et la qualité architecturale des équipements



*Photo 260  
Station d'épuration  
de la commune.  
Des plantations ont  
été faites sur le  
talus  
Peut-être que des  
arbres de haut-jet  
seraient-ils  
appropriés en  
complément des  
arbustes plantés ?*



*Photo 370  
Mise en en place du tri  
et intégration du  
mobilier dans la cadre  
de l'aménagement du  
centre-bourg*

- exiger de véritables volets paysagers et environnementaux pour l'intégration des activités en milieu rural



*Photo 439  
Le positionnement de  
la carrière en fond de  
vallée permet une  
bonne intégration  
paysagère mais pose  
de vraies questions en  
matière  
environnementale par  
le risque de rejets et  
de pollution de la  
nappe et des  
écoulements vers la  
vallée toute proche du  
Gestas*



*Photo 453  
Minéralisation  
d'anciennes prairies en  
bord de Gestas et dans  
le prolongement du site  
de KP1*

- mise en place d'une charte pour les clôtures, s'inspirant de modèles locaux et tenant compte des ressources locales (bois, pierre, brique...), tenant compte du caractère urbain ou rural de la construction, son inscription dans le bourg, un hameau dense ou isolée.



*Photo 152  
Clôture parpaing +  
PVC dans le  
secteur boisé de  
Perdri-Gail*



*Photo 199  
Nouvelles  
constructions entre  
Teychereau et  
Guiton : l'emploi de  
grillages n'est  
intéressant que  
doublé d'une haie  
végétale libre pour  
s'intégrer à son  
contexte...*



*Photo 203  
Teychereau.  
Le contexte boisé  
devrait permettre  
de proposer des  
clôtures  
végétalisées ou  
employant des  
produits naturels  
(bois, brande...)*



*Photo 388*

*L'emploi de la Brande se justifie bien en secteur boisé ; ici en bord de D20 dans le centre-bourg en secteur plus ouvert, un élément plus construit aurait été plus logique*



*Photo 390*

*Dans la vallée du Gestas en entrée nord du bourg. L'idée d'une clôture mi-construite mi-végétalisée est intéressante, mais la maison est construite dans un secteur naturel humide, une haie plus naturelle (saules arbustifs par exemple) aurait été plus appropriée*



*Photo 116*

*La Vidane en face du domaine de Bel-Air. La lisse béton donne un petit côté cottage qui est intéressant*



*Ganivelle ou clôture girondine en échelas de châtaigniers ou d'acacia ; Pomport (24)*

Les zones d'extensions urbaines intégrées au paysage

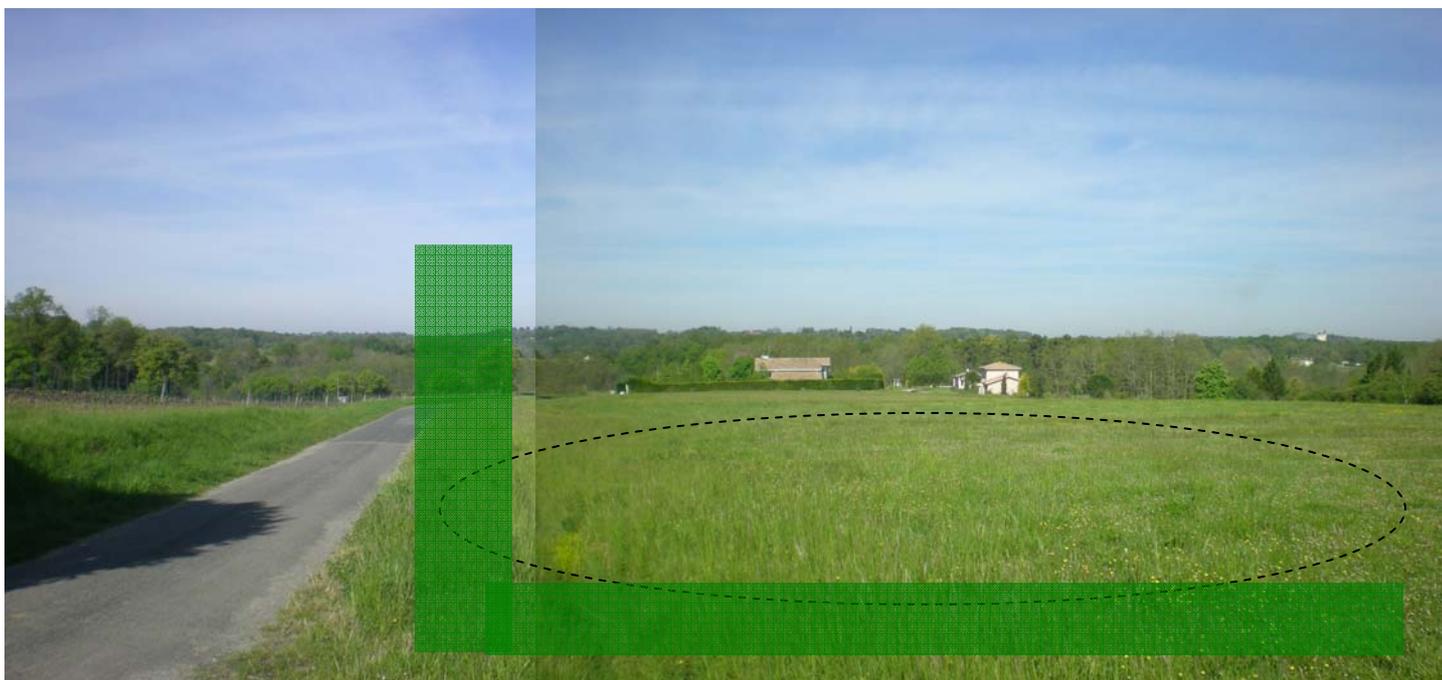


*Photo 4069  
Clairière remblayée au pied des falaises d'anciennes carrières. Le site particulièrement bien intégré et proche du hameau de Rouillard semble être propice à une urbanisation n'impactant pas le paysage et proposant un cadre agréable*



*Photos 4070-4071.*

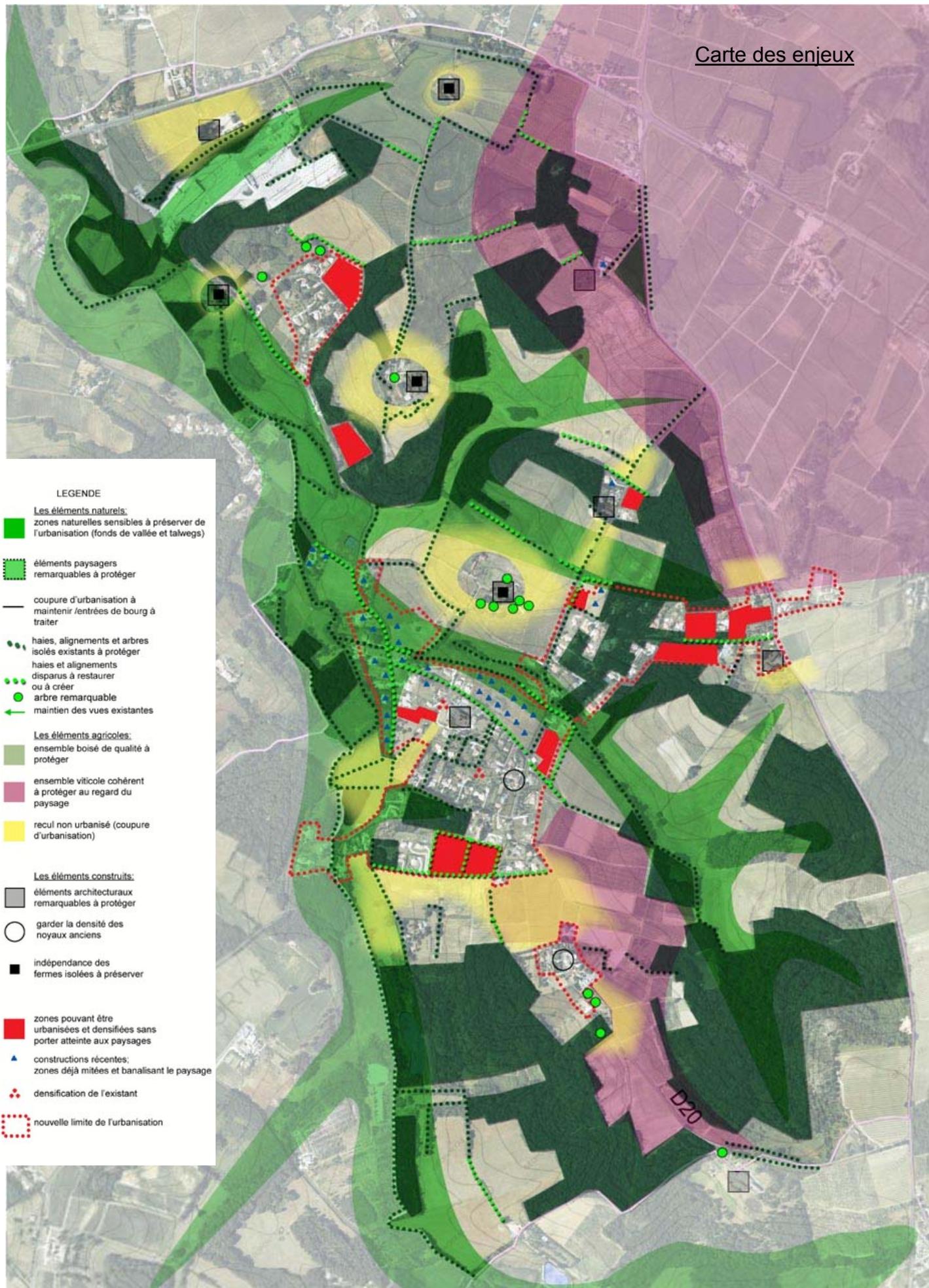
*Terrain en continuité de Rouillard vers Saute-Jau pouvant être urbanisé mais dont la bonne intégration est conditionnée par une bande à boiser en fond de parcelle (co-visibilité depuis la route de Saute-Jau au Masson)*



*Photos 4057-4058*

*Terrain en continuité de Baquey pouvant être urbanisé mais dont la bonne intégration est conditionnée par des bandes boisées tramées entre les parcelles et un alignement frontal (co-visibilité depuis la corniche de la Vidane) et pour perpétuer l'ambiance de quartier boisé.*

Carte des enjeux



LEGENDE

- Les éléments naturels:**
  - zones naturelles sensibles à préserver de l'urbanisation (fonds de vallée et talwegs)
- éléments paysagers remarquables à protéger
- coupure d'urbanisation à maintenir /entrées de bourg à traiter
- haies, alignements et arbres isolés existants à protéger
- haies et alignements disparus à restaurer ou à créer
- arbre remarquable
- maintien des vues existantes
- Les éléments agricoles:**
  - ensemble boisé de qualité à protéger
  - ensemble viticole cohérent à protéger au regard du paysage
  - recul non urbanisé (coupure d'urbanisation)
- Les éléments construits:**
  - éléments architecturaux remarquables à protéger
  - garder la densité des noyaux anciens
  - indépendance des fermes isolées à préserver
  - zones pouvant être urbanisées et densifiées sans porter atteinte aux paysages
  - constructions récentes; zones déjà mitées et banalisant le paysage
  - densification de l'existant
  - nouvelle limite de l'urbanisation